



**Conseil Municipal
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du mercredi 29 mai 2024 à 18h
Salle Georges Brassens**

Conseillers Municipaux en
exercice : **29**

Conseillers Municipaux pré-
sents ou représentés : **25**

Date de la convocation :
23 mai 2024

Délibération n° DCM24-05-29P16

**Service des sports – Sortie exceptionnelle à
Aqualand pour clôturer l'année sportive de l'École
municipale des sports**

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, *Maire, Président de la séance,*

M. Jean-Marie Sabatier, Mme Isabelle Le Goff, M. Georges Elnecave, Mme Michelle Guibal, M. Jean François Faustin, Mme Elisabeth Blanquet, M. Jean-Luc Barral et Mme Véronique Delorme, *Adjoints,*

M. Jean-Jacques Pinet, M. Georges Bélart, Mme Catherine Klein, Mme Corinne Gonzalez, M. Patrick Javourey, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Rosemay Crémieux, Mme Hélène Cinési, M. Michaël Deltour, Mme Louise Jaber, M. Jean Garcia, Mme Claudine Soulairac et M. Michel Vullierme, *Conseillers municipaux,*

Absents :

M. Stéphane Garcia, Mme Paquita Médiani, Mme Marie Passieux, Mme Claude Blaho-Poncé, M. Franck Rugani, M. Salvador Ruiz et M. Laurent Dô.

Procurations :

M. Stéphane Garcia à Mme Hélène Cinési

Mme Claude Blaho-Poncé à M. Patrick Javourey

M. Laurent Dô à Mme Claudine Soulairac

Rapporteur : M. G. Elnecave

L'École municipale des sports (EMS), animée par le Service municipal des sports, propose des programmes d'activités sportives toute l'année en périodes scolaires et pendant les vacances scolaires.

Afin de clôturer cette saison de façon ludique et sportive, il est proposé aux jeunes qui ont participé à l'École municipale des sports dans le cadre des sorties « APREM ADOS » une sortie à Aqualand le mercredi 26 juin 2024.

Le nombre de place sera limité à 24, les inscriptions seront ouvertes uniquement aux enfants titulaires de la carte « Passpartout » et le versement d'une participation d'un montant de 5 € sera requis.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'organisation de cette sortie exceptionnelle,
- de dire que la participation à la sortie est ouverte uniquement aux enfants titulaires de la carte « Passpartout »,
- de fixer le tarif de participation à 5 € par enfant,
- d'autoriser M. le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

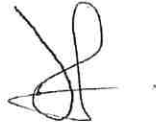
APPROUVE l'organisation de cette sortie exceptionnelle,

DIT que la participation à la sortie est ouverte uniquement aux enfants titulaires de la carte « Passpartout »,

DECIDE de fixer le tarif de participation à 5 € par enfant,

AUTORISE M. le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Secrétaire de séance,



Louise JABER

Maire et président de séance,



Gérard BESSIERE